

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

JANVIER 2020

En considération de ces dispositions des Articles L. 225-88-2 et R. 225-57-1 du Code de Commerce nous publions ci-après les informations relatives aux conventions réglementées, au sens de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, engageant DELTA PLUS GROUP et en vigueur à ce jour :

Loyers :

Nature et Objet : Location immobilière du siège social de DELTA PLUS GROUP à la société JBP.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons du montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société JBP au cours de l'exercice 2019, auxquels s'ajoute le montant de la Taxe foncière (pour 1.609,30 euros).

En vertu d'un contrat de bail de sous location, conclu en date du 2 janvier 2018, le montant correspondant au loyer trimestriel dû par DELTA PLUS GROUP se porte à 6.730,00 euros H.T (correspondant depuis lors à l'occupation directe par DELTA PLUS GROUP des locaux affectés). Soit un montant annuel de 26.920,00 euros HT au titre de l'exercice 2019.

Prestations de services :

Nature et Objet : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion et de l'animation des sociétés du Groupe DELTA PLUS par JBP.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2019, de la convention de prestations de services d'assistance rendue par JBP, conclue le 2 janvier 2017, pour laquelle DELTA PLUS GROUP est redevable d'un montant annuel se portant à 530.000,00 euros HT.